

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	53 (1924)
Heft:	15
Rubrik:	Esquisse d'une leçon sur le programme de l'activité de "Pro Juventute" pour 1924

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Esquisse d'une leçon sur le programme de l'activité de « Pro Juventute » pour 1924

Comme point de départ, on pourrait prendre un crime comme celui de Stallikon, perpétré l'été dernier par un nommé Kolher sur son ancien patron. Orphelin de père à 5 ans, élevé dans une famille de sa parenté, il avait, au sortir de l'école, travaillé dans différentes fabriques, puis avait trouvé à se placer chez un paysan de Stallikon. Il n'avait appris aucun métier. Ayant quitté sa place, il s'était marié et avait cherché de divers côtés à emprunter de l'argent pour acheter un mobilier. E conduit de partout, il résolut de voler son ancien maître. A plusieurs reprises, il se rendit sur les lieux pour se familiariser avec les êtres de la maison. La nuit de l'exécution, surpris par le propriétaire, il le tua.

Comment l'idée du crime a-t-elle germé dans le cerveau de son auteur ? Certainement une éducation morale et religieuse insuffisante, les mauvaises compagnies, les mauvaises lectures, les cinémas y sont pour beaucoup. Ce sera une occasion d'insister sur le danger que ces deux derniers genres de distraction présentent pour les enfants et les jeunes gens. La jeunesse, persuadée de la nocivité des mauvais livres, peut elle-même contribuer à la combattre en détruisant les ouvrages de ce genre qui lui tombent entre les mains et en prenant l'initiative de la création de bibliothèques pour les jeunes, en quoi elle sollicitera l'appui de personnes expérimentées.

Deux circonstances défavorables ont eu une mauvaise influence sur Kohler, la perte de son père alors qu'il était encore enfant et le tort qu'on a eu de ne pas lui faire apprendre de métier. Sans plaisir à un travail qui ne lui causait aucune satisfaction, il erre de place en place, sans pouvoir rien économiser et sans espoir d'avancement. Se débattant dans cette situation sans issue satisfaisante, il a voulu brusquer le sort.

On sera amené ainsi à parler de l'importance d'une profession. Les jeunes devront prendre conseil de personnes compétentes, tout spécialement de conseillers de vocation. Dans bien des cas où les ressources feraient défaut pour entreprendre un apprentissage, ceux-ci seront à même de procurer des bourses. On pourra ici faire une digression sur les homes pour apprentis, les salles de lecture, institutions destinées à protéger le jeune homme contre les dissipations capables d'entraver sa carrière.

Pour des entreprises de ce genre, il faut de l'argent que les cantons ni les communes ne peuvent généralement fournir en quantité suffisante. Des organisations privées doivent intervenir. C'est ce que fait *Pro Juventute*. Le produit de sa vente annuelle de cartes et de timbres est consacré une année aux œuvres qui s'intéressent aux tout petits, l'année suivante aux œuvres pour les enfants en âge de scolarité et la troisième (c'est le cas en 1924) à celles en faveur l'adolescence. Il est naturel qu'enfants et jeunes gens, au profit de qui se fait la vente, s'efforcent d'en assurer le succès. Plus on vendra de cartes et de timbres, plus celui-ci sera grand. Faire remarquer que le bénéfice de la vente des timbres est représenté par la différence du prix qu'on les paie avec la valeur d'affranchissement qui doit être bonifiée à la poste.

Parmi les élèves de la classe, il s'en trouvera souvent qui auront déjà aidé à la vente. Leur exemple devra être suivi par d'autres ; mais ce n'est pas

là leur seul moyen de se rendre utiles. Rentrés à la maison ou en visite chez des connaissances, ils pourront engager les leurs à acheter timbres et cartes en racontant ce qu'ils auront entendu dans cette leçon et préparer ainsi le terrain aux vendeurs qui se présenteront. Ils auront la satisfaction de se dire que *jeunes ils auront travaillé pour la cause des jeunes.*

Voici quelques données sur la fondation *Pro Juventute*.

Elle a été créée en 1912 par la Société suisse d'Utilité publique.

But : Appui à donner à toutes les organisations en faveur de la jeunesse, en Suisse. Son activité s'applique, successivement une année aux œuvres de protection de la mère, du nourrisson et du petit enfant ; une année aux œuvres de protection des enfants en âge de scolarité ; une année aux œuvres de protection de l'adolescence.

L'activité de *Pro Juventute* se conforme aux besoins de chaque district, elle cherche à établir le contact nécessaire entre les sociétés, les établissements, les comités poursuivant des buts analogues. *Pro Juventute* vise à intensifier le sens de la responsabilité envers la jeunesse chez les parents et les autorités et à développer la compréhension du service social parmi la jeunesse elle-même.

Organes : Un conseil de la fondation de 96 membres (président : M. Hæberlin, conseiller fédéral), dans lequel siègent des représentants des populations de langue différente, des trois confessions et des principaux groupements d'utilité publique ou de bienfaisance. — Une commission de la fondation de 20 membres (président : M. le colonel Wille). — Un secrétariat général (directeur : M. Lœliger) à Zurich, lequel comprend différentes sections, entre autres : Section pour la *vente de décembre*, celle pour la *petite enfance*, celle pour l'*enfance scolaire* (s'occupe, en particulier, de l'envoi en séjours de vacances d'enfants suisses nécessiteux habitant le pays ou l'étranger), celle de l'*adolescence* (édite le *Schweizer Kamerad* et l'*Ecolier Romand*, vend des brochures intéressantes et bien faites pour captiver la jeunesse, etc.), celle de la *propagande* (édite la revue *Pro Juventute* pour adultes, possède une bibliothèque de prêts, etc.).

180 secrétaires de district et quelque 3,000 secrétaires de commune sont répartis sur tout le pays. Parmi eux on compte 2,000 membres du corps enseignant et 500 ecclésiastiques des deux confessions. Une vingtaine de mille aides provisoires s'emploient à la vente des timbres et des cartes.

Ressources : Vente de *timbres-poste* de 5, 10, 20 et 30 cent., avec surtaxe de 5 cent. pour les trois premières valeurs, de 10 cent. pour la quatrième. Ils sont valables du 1^{er} décembre au 30 avril de l'année suivante ; cette année les vignettes en représentent les écussons d'Appenzell (5 cent.), de Soleure (10 cent.), de Schaffhouse (20 cent.) et de la Confédération (30 cent.).

Vente de *cartes postales* illustrées. En 1924, une nouvelle série sera offerte au public. Elle porte des reproductions de tableaux du peintre Albert Anker, d'Anet (1831-1910).

Deux formulaires de *télégrammes Pro Juventute* de félicitations et un télégramme de deuil, pouvant être utilisés toute l'année moyennant le payement d'une surtaxe de 70 cent.

Produit de la vente : en 1923, elle a rapporté net 600,469 fr. Chaque district de Suisse dispose du revenu net de sa propre vente.

Répartition du produit de la vente de 1924, analogue à celle de 1921. Le produit net s'était élevé alors à 521,000 fr. et avait été utilisé à subventionner les œuvres suivantes :

A. *Préparation au gagne-pain* : Création, subventionnement de cabinets d'orientation professionnelle. Subsides à des apprentis nécessiteux (bourses, paiement d'apprentissages, fourniture de vêtements, d'outils, logement (homes d'apprentis), secours en cas de chômage, etc.). Préparation professionnelle (cours complémentaires, bibliothèques pour apprentis, fourniture d'ouvrages spéciaux, concours d'apprentis, etc.).

B. *Hygiène, cas de maladie* : Placement de jeunes malades dans des homes, des asiles, des colonies de vacances, etc. Lutte contre l'alcoolisme et la tuberculose chez les jeunes. Développement du goût des excursions (Subventions à diverses organisations). Assistance aux anormaux.

C. *Protection des adolescents* : Subventions à des institutions telles que commissions de jeunesse, sociétés de protection de la jeune fille protestantes et catholiques, groupements féminins en vue du relèvement de la moralité ; mesures pour favoriser la bonne utilisation des loisirs, propagation de bonne littérature, bibliothèques juvéniles, salles de lecture, lutte contre la littérature immorale, réforme du cinéma, éducation populaire ; subventionnement d'associations politiques et religieuses poursuivant des buts semblables.

Pro Juventute.

LA MORALE SANS DIEU

Il y a des hommes qui entendent se passer de Dieu et de la vérité religieuse pour diriger leur conduite. Ils proclament que la morale est indépendante de toute croyance ; ils n'en appellent qu'à leur raison pour diriger leur vie et en remplir les devoirs. Que vaut cette attitude ? Quelles en sont les conséquences pratiques ?

Ne faisons pas difficulté de reconnaître que tel ou tel incroyant peut se montrer plus honnête en ses relations d'affaires avec autrui, plus retenu en ses mœurs privées que tel ou tel autre individu qui se dit croyant et se fait un plastron de sa religion pour abriter une honnêteté douteuse et une moralité médiocre.

Mais la question n'est pas ici de juger la morale de l'incroyant d'après telle ou telle réussite exceptionnelle, mais de la juger en elle-même en face de la masse des hommes dont on voudrait qu'elle fût la seule morale capable de régenter les mœurs humaines. A ce titre, je dis que la morale de l'incroyant est inefficace pour assurer les réalisations pratiques par lesquelles se juge la moralité.

De cette morale de l'incroyance, on pourrait dire tout d'abord qu'elle est incomplète puisqu'elle nie que nous soyons appelés à une destinée surnaturelle : supprimer Dieu de notre moralité, n'est-ce pas, du même coup, le supprimer de notre espérance ? On pourrait dire encore qu'elle est essentiellement imprécise dans ses préceptes ; car si la raison toute seule les pose, elle est autorisée également à les discuter en eux-mêmes et plus encore dans leur application pratique. Mais n'orientons pas de ce côté notre critique, car la forme spéculative qu'elle devrait prendre serait, ici, hors de saison. Déclarons seulement que la raison toute seule, sans l'appui de l'autorité et de la majesté de Dieu qui prononce l'intimation de la loi morale et en articule les sanctions est pratiquement vacillante et infirme dans ses commandements de moralité.

Croire à la suffisance de la raison individuelle pour policer la vie, c'est croire que l'homme est sans mauvais penchants ; c'est croire que le devoir est pour